Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREF-D2-I-2012 N° 1567 du 22 Août 2012

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités territoriales et du cadre de Vie
Bureau des collectivités territoriales

portant extension de périmètre du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) avec intégration de toutes les communes du département

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5210-1-1, 5711-1 et L 5211-18 ;

VU la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, notamment son article 61 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral modifié D1/B4/I/95 n°1675 du 11 juillet 1995 portant création du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône ;

VU la délibération du 20 novembre 2010 par laquelle le comité syndical du SIED 70 s'est prononcé en faveur de l'adhésion des communes isolées ;

VU l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du 13 décembre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2517 du 23 décembre 2011 complété par l'arrêté préfectoral n° 2527 du 28 décembre 2011 portant définition du schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Haute-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 418 du 12 mars 2012 portant projet de périmètre du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône ;

VU les délibérations des conseils municipaux et du conseil communautaire membres du SIED 70 ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises à l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales sont satisfaites ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1. Le périmètre du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône est ainsi fixé et comprend les membres suivants :

* Communes de :

ABELCOURT, ABONCOURT GESINCOURT, ACHEY, ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE, AILLEVANS, AILLEVILLERS ET LYAUMONT, AILLONCOURT, AINVELLE, AISEY ET RICHECOURT, ALAINCOURT, AMAGE, AMANCE, AMBIEVILLERS, AMBLANS ET VELOTTE, AMONCOURT, AMONT EFFRENEY, ANCHENONOURT ET CHAZEL, ANCIER, ANDELARRE, ANDELARROT, ANDORNAY, ANGIREY, ANJEUX, APREMONT, ARBECEY, ARC LES GRAY, ARGILLIERES, AROZ, ARPENANS, ARSANS, ATHESANS ETROITEFONTAINE, ATTRICOURT, AUGICOURT, AULX LES CROMARY, AUTET, AUTHOISON, AUTOREILLE, AUTREY LE VAY, AUTREY LES CERRE, AUTREY LES GRAY, AUVET ET LA CHAPELOTTE, AUXON, AVRIGNEY VIREY, BAIGNES, BARD LES PESMES, BARGES, BASSIGNEY, BATTRANS, BAUDONCOURT, BAULAY, BAY, BEAUJEU QUITTEUR, BEAUMOTTE AUBERTANS, BEAUMOTTE LES PIN, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BELVERNE, BESNANS, BETAUCOURT, BETONCOURT LES BROTTE, BETONCOURT SAINT PANCRAS, BETONCOURT SUR MANCE, BEULOTTE SAINT LAURENT, BEVEUGE, BLONDEFONTAINE, BONBOILLON, BONNEVENT VELLOREILLE, BOREY, BOUGEY, BOUGNON, BOUHANS ET FEURG, BOUHANS LES LURE, BOUHANS LES MONTBOZON, BOULIGNEY, BOULOT, BOULT, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON LES CONFLANS, BOURGUIGNON LES LA CHARITE, BOURGUIGNON LES MOREY, BOURSIERES, BOUSSERAUCOURT, BRESILLEY, BREUCHES, BREUCHOTTE, BREUREY LES FAVERNEY, BREVILLIERS, BRIAUCOURT, BROTTE LES LUXEUIL, BROTTE LES RAY, BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY, BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE, BRUSSEY, BUCEY LES GY, BUCEY LES TRAVES, BUFFIGNECOURT, BUSSIERES, BUTHIERS, CALMOUTIER, CEMBOING, CENANS, CENDRECOURT, CERRE LES NOROY, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMBORNAY LES BELLEVAUX, CHAMBORNAY LES PIN, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, CHAMPLITTE, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANCEY, CHANTES, CHARCENNE, CHARGEY LES GRAY, CHARGEY LES PORT, CHARIEZ, CHARMES SAINT VALBERT, CHARMOILLE, CHASSEY LES MONTBOZON, CHASSEY LES SCEY, CHATENEY, CHATENOIS, CHAUMERCENNE, CHAUVIREY LE CHATEL, CHAUVIREY LE VIEIL, CHAUX LA LOTIERE, CHAUX LES PORT, CHAVANNE, CHEMILLY, CHENEBIER, CHENEVREY ET MOROGNE, CHEVIGNEY, CHOYE, CINTREY, CIREY LES BELLEVAUX, CITERS, CITEY, CLAIREGOUTTE, CLANS, COGNIERES, COISEVAUX, COLOMBE LES VESOUL, COLOMBIER, COLOMBOTTE, COMBEAUFONTAINE, COMBERJON, CONFLANDEY, CONFLANS SUR LANTERNE, CONFRACOURT, CONTREGLISE, CORBENAY, CORNOT, CORRAVILLERS, CORRE, COULEVON, COURCHATON, COURCUIRE, COURMONT, COURTESOULT ET GATEY, COUTHENANS, CRESANCEY, CREVANS ET LA CHAPELLE, CREVENEY, CROMARY, CUBRY LES FAVERNEY, CUGNEY, CULT, CUVE, DAMBENOIT LES COLOMBE, DAMPIERRE LES CONFLANS, DAMPIERRE SUR LINOTTE, DAMPIERRE SUR SALON, DAMPVALLEY LES COLOMBE, DAMPVALLEY SAINT PANCRAS, DELAIN, DEMANGEVELLE, DENEVRE, ECHAVANNE, ECHENANS, ECHENOZ LA MELINE, ECHENOZ LE SEC, ECROMAGNY, ECUELLE, EHUNS, EQUEVILLEY, ERREVET, ESBOZ BREST, ESMOULIERES, ESMOULINS, ESPRELS, ESSERTENNE ET CECEY, ETOBON, ETRELLES ET LA MONTBLEUSE, ETUZ, FAHY LES AUTREY, FALLON, FAUCOGNEY ET LA MER, FAVERNEY, FAYMONT,

FEDRY, FERRIERES LES RAY, FERRIERES LES SCEY, FILAIN, FLAGY, FLEUREY LES FAVERNEY, FLEUREY LES LAVONCOURT, FLEUREY LES SAINT LOUP, FONDREMAND, FONTAINE LES LUXEUIL, FONTENOIS LA VILLE, FONTENOIS LES MONTBOZON, FOUCHECOURT, FOUGEROLLES, FOUVENT SAINT ANDOCHE, FRAHIER ET CHATEBIER, FRAMONT, FRANCALMONT, FRANCHEVELLE, FRANCOURT, FRASNE LE CHÂTEAU, FREDERIC FONTAINE, FRESNE SAINT MAMES, FRESSE, FRETIGNEY ET VELLOREILLE, FROIDECONCHE, FROIDETERRE, FROTEY LES LURE, FROTEY LES VESOUL, GENEVREUILLE, GENEVREY, GEORFANS, GERMIGNEY, GEVIGNEY ET MERCEY, GEZIER ET FONTENELAY, GIREFONTAINE, GOUHENANS, GOURGEON, GRAMMONT, GRANDECOURT, GRANDVELLE ET LE PERRENOT, GRANGES LA VILLE, GRANGES LE BOURG, GRATTERY, GRAY, GRAY LA VILLE, GREUCOURT, GY, HAUT DU THEM CHÂTEAU LAMBERT, HAUTEVELLE, HERICOURT, HUGIER, HURECOURT, HYET, IGNY, JASNEY, JONVELLE, JUSSEY, LA BARRE, LA BASSE VAIVRE, LA BRUYERE, LA CHAPELLE LES LUXEUIL, LA CHAPELLE SAINT QUILLAIN, LA CORBIERE, LA COTE, LA CREUSE, LA DEMIE, LA GRANDE RESIE, LA LANTERNE ET LES ARMONTS, LA LONGINE, LA MALACHERE, LA MONTAGNE, LA NEUVELLE LES LURE, LA NEUVELLE LES SCEY, LA PISSEURE, LA PROISELIERE ET LANGLE, LA QUARTE, LA RESIE SAINT MARTIN, LA ROCHE MOREY, LA ROCHELLE, LA ROSIERE, LA VAIVRE, LA VERGENNE, LA VERNOTTE, LA VILLEDIEU EN FONTENETTE, LA VILLENEUVE BELLENOYE, LA VOIVRE, LAMBREY, LANTENOT, LARIANS ET MUNANS, LARRET, LAVIGNEY, LAVONCOURT, LE CORDONNET, LE MAGNORAY, LE PONT DE PLANCHES, LE TREMBLOIS, LE VAL DE GOUHENANS, LE VAL SAINT ELOI, LES AYNANS, LES BATIES, LES FESSEY, LES MAGNY, LIEFFRANS, LIEUCOURT, LIEVANS, LINEXERT, LOEUILLEY, LOMONT, LONGEVELLE, LOULANS VERCHAMP, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, LUZE, LYOFFANS, MAGNIVRAY, MAGNONCOURT, MAGNY DANIGON, MAGNY JOBERT, MAGNY LES JUSSEY, MAGNY VERNOIS, MAILLERONCOURT CHARRETTE, MAILLERONCOURT SAINT PANCRAS, MAILLEY ET CHAZELOT, MAIZIERES, MALANS, MALBOUHANS, MALVILLERS, MANDREVILLARS, MANTOCHE, MARAST, MARNAY, MAUSSANS, MELECEY, MELIN, MELINCOURT, MELISEY, MEMBREY, MENOUX, MERCEY SUR SAONE, MERSUAY, MEURCOURT, MIELLIN, MIGNAVILLERS, MOFFANS ET VACHERESSE, MOIMAY, MOLAY, MOLLANS, MONT LE VERNOIS, MONT SAINT LEGER, MONTAGNEY, MONTARLOT LES RIOZ, MONTBOILLON, MONTBOZON, MONTCEY, MONTCOURT, MONTDORE, MONTESSAUX, MONTIGNY LES CHERLIEU, MONTIGNY LES VESOUL, MONTJUSTIN ET VELOTTE, MONTOT, MONTUREUX ET PRANTIGNY, MONTUREUX LES BAULAY, MOTEY BESUCHE, MOTEY SUR SAONE, NANTILLY, NAVENNE, NEUREY EN VAUX, NEUREY LES LA DEMIE, NEUVELLE LES CROMARY, NEUVELLE LES LA CHARITE, NOIDANS LE FERROUX, NOIDANS LES VESOUL, NOIRON, NOROY LE BOURG, OIGNEY, OISELAY ET GRACHAUX, ONAY, OPPENANS, ORICOURT, ORMENANS, ORMOICHE, ORMOY, OUGE, OVANCHES, OYRIERES, PALANTE, PASSAVANT LA ROCHERE, PENNESIERES, PERCEY LE GRAND, PERROUSE, PESMES, PIERRECOURT, PIN, PLAINEMONT, PLANCHER BAS, PLANCHER LES MINES, POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE, POMOY, PONT DU BOIS, PONT SUR L'OGNON, PONTCEY, PORT SUR SAONE, POYANS, PREIGNEY, PROVENCHERE, PURGEROT, PUSEY, PUSY EPENOUX, QUENOCHE, QUERS, QUINCEY, RADDON

ET CHAPENDU, RAINCOURT, RANZEVELLE, RAY SUR SAONE, RAZE, RECOLOGNE, RECOLOGNE LES RIOZ, RENAUCOURT, RIGNOVELLE, RIGNY, RIOZ, ROCHE ET RAUCOURT, ROCHE SUR LINOTTE, RONCHAMP, ROSEY, ROSIERES SUR MANCE, ROYE, RUHANS, RUPT SUR SAONE, SAINT BARTHELEMY, SAINT BRESSON, SAINT BROING, SAINT FERJEUX, SAINT GAND, SAINT GERMAIN, SAINT LOUP NANTOUARD, SAINT LOUP SUR SEMOUSE, SAINT MARCEL, SAINT REMY, SAINT SAUVEUR, SAINT SULPICE, SAINT VALBERT, SAINTE MARIE EN CHANOIS, SAINTE MARIE EN CHAUX, SAINTE REINE, SAPONCOURT, SAULNOT, SAULX, SAUVIGNEY LES GRAY, SAUVIGNEY LES PESMES, SAVOYEUX, SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN, SCYE, SECENANS, SELLES, SEMMADON, SENARGENT MIGNAFANS, SENONCOURT, SERVANCE, SERVIGNEY, SEVEUX, SOING CUBRY CHARENTENAY, SORANS LES BREUREY, SORNAY, TARTECOURT, TAVEY, TERNUAY MELAY ET SAINT HILAIRE, THEULEY LES LAVONCOURT, THIEFFRANS, THIENANS, TINCEY ET PONTREBEAU, TRAITIEFONTAINE, TRAVES, TREMOINS, TRESILLEY, TROMAREY, VADANS, VAITE, VAIVRE ET MONTOILLE, VALAY, VALLEROIS LE BOIS, VALLEROIS LORIOZ, VANDELANS, VANNE, VANTOUX ET LONGEVELLE, VAROGNE, VARS, VAUCHOUX, VAUCONCOURT ET NERVEZAIN, VAUVILLERS, VAUX LE MONTCELOT, VELESMES ECHEVANNE, VELET, VELLE LE CHATEL, VELLECHEVREUX ET COURBENANS, VELLECLAIRE, VELLEFAUX, VELLEFREY ET VELLEFRANGE, VELLEFRIE, VELLEGUINDRY ET LEVRECEY, VELLEMINFROY, VELLEMOZ, VELLEXON QUEUTREY VAUDEY, VELLOREILLE LES CHOYE, VELORCEY, VENERE, VENISEY, VEREUX, VERLANS, VERNOIS SUR MANCE, VESOUL, VEZET, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLARS LE PAUTEL, VILLEFRANCON, VILLEPAROIS, VILLERS BOUTON, VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETRELLES, VILLERS LA VILLE, VILLERS LE SEC, VILLERS LES LUXEUIL, VILLERS PATER, VILLERS SUR PORT, VILLERS SUR SAULNOT, VILLERS VAUDEY, VILLERSEXEL, VILORY, VISONCOURT, VITREY-SUR-MANCE, VOLON, VORAY-SUR-L'OGNON, VOUGECOURT, VOUHENANS, VREGILLE, VY LE FERROUX, VY LES FILAIN, VY LES LURE, VY LES RUPT, VYANS LE VAL.

et la communauté de communes du Pays de Lure.

Article 2. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3. Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Saône, le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. le président du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône, au président de la communauté de communes du Pays de Lure et aux maires des communes concernées et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 22 AOUT 2012

Pour le préfet
et par délégation,
secrétaire général

Wassim KAMEL